

TOUT VA MIEUX

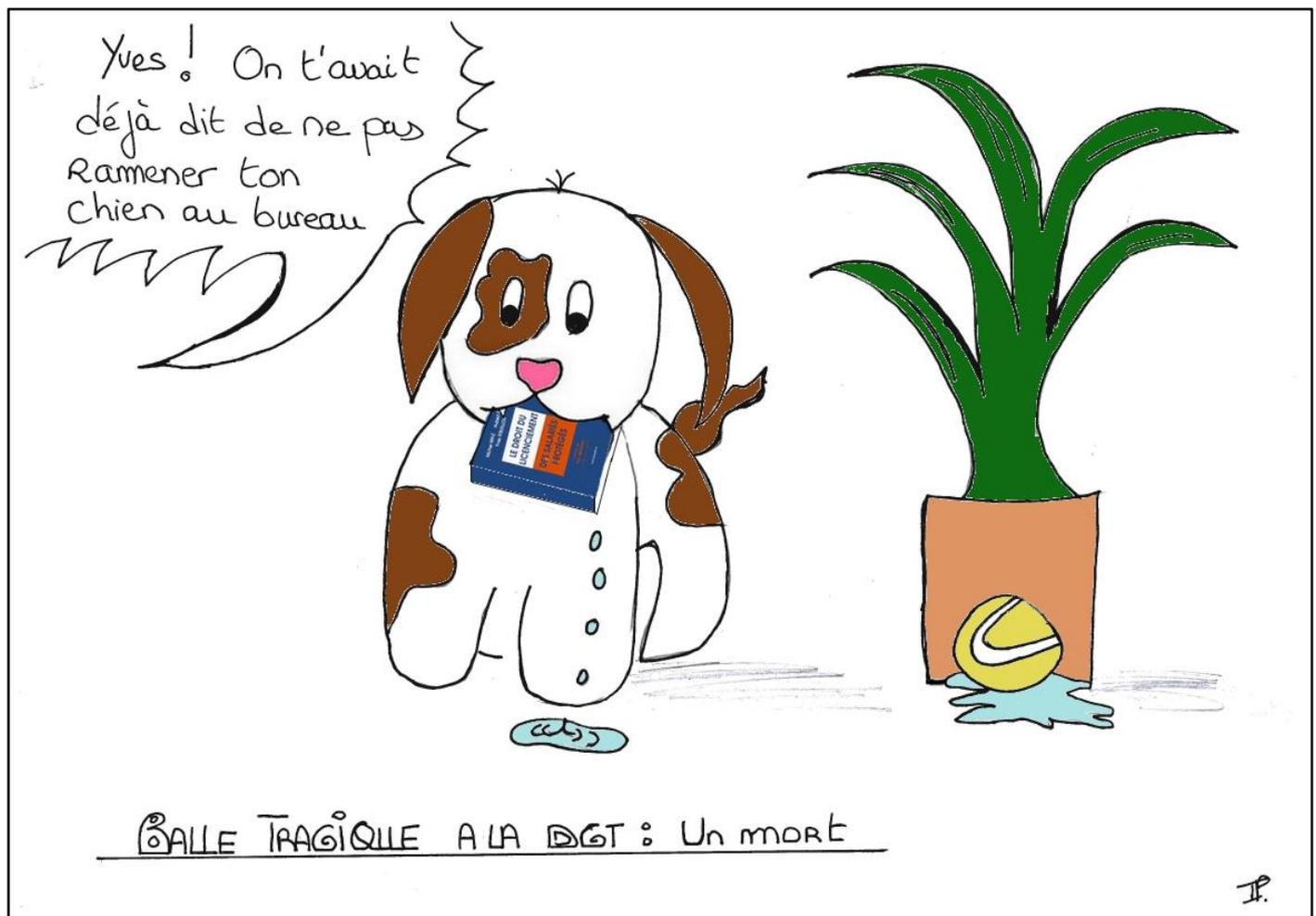
Périodique à périodicité aléatoire n°72 (au mieux trimestrielle) du syndicat national SUD Travail Affaires Sociales

EDITO de la rédac : Y'a plus de saison ! Comme dirait Madame MICHU. Entre le Tour de France et Roland GARROS reporté à la rentrée et la coupe d'Europe de Foot et les JO reportés à l'année prochaine, enfin si y'a plus COVID. Bref la rédac ne sait plus à quel saint se vouer, mais ne l'a-t-elle jamais su ? Du coup la rédac organise son festival de Can.nes au mois d'octobre ou de Novembre parce que y'a pas de raison.

Le départ de Y.S aura eu au moins le mérite de démontrer que les actions collectives parfois ça paye. La rédac regrette que la nouvelle ministre n'ait pas levé la sanction contre notre collègue Anthony, ça n'aurait été que justice à l'égard des agent.es de ce ministère qui morflent. D'ailleurs, on n'a pas fini parce que des postes il va y en avoir encore des supprimés et pas des moindres puisqu'il devrait y avoir encore 5% de postes en moins, c'est comme ça qu'on va récupérer les sous de l'activité partielle.

Pour cette édition n°72 de toussaint, malheureusement de nouveau confinée on vous épargne les tutos mais on va vous donner des nouvelles de l'Est, l'ejecto bingo et beaucoup de brèves ...

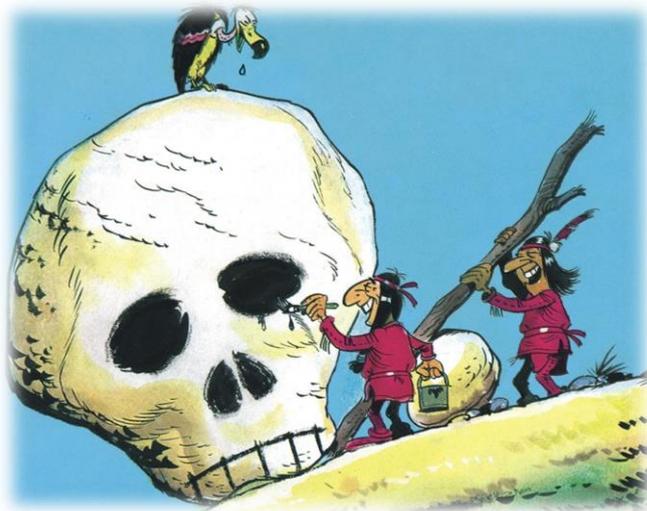
En UNE : Temps de chien à la DGT



Le droit du travail encore attaqué : il va bientôt ne lui rester que la peau sur les os !

L'institut MONTAIGNE a bénéficié récemment d'un écho dans la presse - y compris les publications juridiques en raison de ses « 9 propositions pour rebondir face à la crise ». Cet institut se définit lui-même comme « un think tank indépendant créé en 2000 qui souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique avec une approche transpartisane ». Une « association à but non lucratif (qui) réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 6,5 millions d'euros. »

Ces propositions sont l'œuvre de Franck Morel, qui se présente comme un expert reconnu du droit du travail depuis plus de vingt ans, avocat associé chez Flichy Grangé Avocats. Il avait déjà auparavant été plusieurs années avocat associé en droit du Travail chez Barthélémy avocats. Conseiller du Premier ministre Edouard Philippe sur les questions de relations sociales, de travail et d'emploi de 2017 à 2020 et de quatre ministres du travail de 2007 à 2012 (Xavier Bertrand, Brice Hortefeux, Xavier Darcos et Eric Woerth), il a contribué à l'élaboration d'une quinzaine de réformes dans le champ du travail et de l'emploi (ordonnances Macron de septembre 2017, réformes de la formation professionnelle de 2011 et 2018, de la santé au travail, du temps de travail, du dialogue social, création de la rupture conventionnelle...). Franck Morel est auteur de plusieurs ouvrages dont « Un autre droit du travail est possible », 2016, Fayard (avec le soutien de l'Institut Montaigne), co-écrit avec Bertrand Martinot ou encore « Durée et aménagement du temps de travail », 8e édition en 2017, revue fiduciaire. »



Voilà les présentations faites... Comme ça, ça paraît intéressant, intelligent... tellement même que les brutasses que nous sommes imaginent qu'elles ne vont rien y comprendre.

Moralité : il ne faut jamais se sous-estimer... car, à bien y regarder, on comprend rapidement que ce n'est pas un institut, c'est le patronat !

Sont membres de l'institut Montaigne : le président de Renault, la DG adjointe de DASSAULT Systèmes, une directrice de BNP Paribas, le PDG de La Poste, le président du CA d'Engie, un ex-DG d'AIRBUS, deux ex-PDG d'AXA...

Les pauvres ne travaillent qu'avec une contribution annuelle de 6,5 millions d'€.

On comprend aussi que l'auteur, Franck Morel, dont le nom a un temps circulé comme dégété, est titulaire d'un DESS de gestion des ressources humaines et fut adjoint au maire du 8ème arrondissement de Lyon en 1994 : pas un franc gauchiste quoi !

Brièvement inspecteur du travail ... il va surtout bosser à l'INT comme responsable pédagogique de 2001 à 2006. Ce qui lui vaudra une promotion au grade de directeur adjoint en 2005 et de directeur du travail en 2010.

Ces promotions rapides lui permettront, à leur tour et rapidement, de se barrer dans le privé dans des cabinets d'avocats qui ne sont pas réputés pour défendre le petit peuple.

Il utilisera les salons confortables et dorés des ministres de gauche (mince, ils sont tous de droite : Bertrand, Hortefeux, Darcos et Woerth) et sera aux côtés de notre regrettée ministre Pénicaud pour œuvrer aux ordonnances Macron, qui ont déjà mis un gros coup derrière les étiquettes au droit du travail.

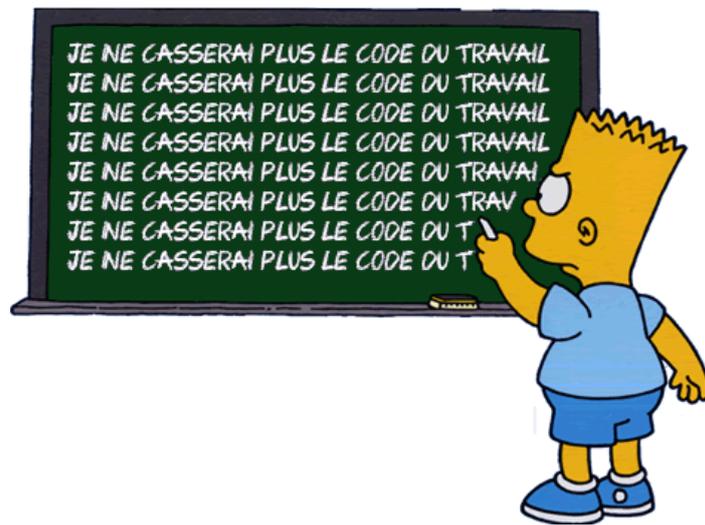
L'indépendance, la transparence et l'approche transpartisane ne pouvaient pas s'arrêter en si bon chemin !

Pas question que le « rebondissement face à la crise » soit au programme pour tout le monde, non mais... Comme disaient les grands parents ou les arrières... (question de génération ;), pour que les riches soient riches, il faut que les pauvres restent pauvres... Question de bon sens !

DONC, certain.es resterons au sol comme des figes bien mûres tombées de l'arbre (c'est de saison)

Exemples des fameuses propositions :

1. Permettre de reporter ou d'avancer sur 3 ans la 5ème semaine de congés payés et 3 jours fériés chômés (par accord d'entreprise),
2. Assouplir les conditions de mise en œuvre du prêt de main d'œuvre et supprimer l'exigence légale de motif de recours pour une mission effectuée dans le cadre d'un CDI intérimaire.
3. Permettre à un accord d'entreprise d'autoriser le recours aux contrats de chantier et à déroger au délai de carence applicable entre deux CDD ou CTT lorsque la durée des deux contrats courts excède à chaque fois un mois,
4. De manière expérimentale pour 3 ans, permettre aux signataires d'accords collectifs de réserver des avantages conventionnels institués par l'accord aux seuls adhérents des organisations signataires,
5. Élargir le recours au référendum dans l'entreprise sur demande conjointe de l'employeur et d'un syndicat représentatif pour un accord de branche.



A bas les congés payés et les jours fériés, vive la précarité et le syndicalisme de service.

Aucune proposition pour garantir les droits fondamentaux à l'emploi et à la sécurité au travail...(pourtant c'est aussi de saison !).

Pour nous, ces propositions constituent une attaque inacceptable de plus contre le droit du travail ACRIMED, une véritable presse indépendante a d'ailleurs émis de bons articles à ce sujet. Des syndicats (SOLIDAIRES, CGT, FSU...), des organisations (ATTAC, COPERNIC...) ont signé ensemble un « [PLAN DE SORTIE DE CRISE](#) » qui contient des propositions de mesures d'urgence notamment pour renforcer les droits des travailleuses et des travailleurs, ce qui passe par une hausse des salaires, la réduction et le partage du temps de travail, l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font du profit, la revalorisation immédiate des salaires et des carrières des femmes. TOUT LE CONTRAIRE ! Ne nous laissons pas bernier par ces idéologues qui se présentent comme des experts indépendants.

Le TVM fait son festival ... the best of n'importe quoi !

On a un peu l'habitude de décerner des prix, des médailles et des primes dans ce ministère et nos chef.fes ne sont jamais oublié.es. Le TVM souhaitait lui aussi distribuer des palmes pour le meilleur du pire auquel les agent.es ont eu droit pendant le cette crise sanitaire COVID-19 :

Le Grand prix pour l'ensemble de son œuvre est attribuéà Yves Struillou, directeur général du travail, connu pour les dossiers (LSP signalés/ Air France/Tefal/la lettre de menace de 12 pages) aux agent.es de contrôle avec Mention spéciale du jury pour l'épisode final de sa trilogie « Répression syndicale »,

REPRESSION SYNDICALE L'AFFRONTEMENT FINAL



Le synopsis : Fou de rage à la lecture du tract CGT du 18 mars 2020 relevant que l'autorité centrale du travail n'est pas là sur les sujets les plus urgents, le DGT se venge sur un des militants de la CGT en engageant une procédure disciplinaire. Il met deux mois pour peaufiner son rapport disciplinaire mensonger et empreint de toute sa haine envers les syndicats revendicatifs. Mais cette fois à force de dézinguer tout ce qui bouge encore, il serait allé trop fort, la mobilisation des collègues et des citoyens est forte et unanime. Il finit au piquet ! Pour mémoire ce dernier épisode « Avoir la mauvaise étiquette syndicale » de la trilogie « Répression syndicale » fait suite aux premiers épisodes sortis en décembre 2017 « porter un mandat syndical qui dérange » et en juin 2019 « porter un mandat syndical qui dérange » avec la même actrice Oriane dans le rôle-titre.

1er prix Catégorie « pressions extérieures indues et collusion patronale » attribué Ex aequo, au directeur général de l'association A..., au président du conseil départemental de la Marne, à la RUD de la Marne, à la directrice GE et à la DGT pour leur belle entente pour empêcher un agent de contrôle de travailler et obtenir des équipements de protection pour des aides à domicile particulièrement exposés aux risques de contamination.

1er prix dans la catégorie « Mise en danger de la vie d'autrui » attribué à la Directrice GE Mme NOTTER pour son message adressé aux collègues leur interdisant de porter le masque devant les usagers, il ne fallait pas paniquer le public ...

1er prix dans la catégorie « entrave syndicale » attribué..... au DRH monsieur Pascal BERNARD qui lors de la suspension du collègue de la Marne a coupé ses moyens de communication à ce « porteur de mandat » national et régional ! le dialogue social c'est important hein !

1er prix dans la catégorie « maltraitance » attribué..... au DRH Pascal Bernard pour la notification de déplacement d'office quatre très longs mois après le début de la procédure à l'encontre du collègue, déplacement à 200 km de chez lui et à 15 jours de la rentrée scolaire ! C'est con il y avait des rencontres sympa à Duquesne, il y a pas si longtemps !

1er prix dans la catégorie « Absence et indifférence » attribué..... à la DGEFP qui a omis de mettre dans la boucle les agents des services avant les annonces fracassantes de la ministre dans la presse et qui lors d'un CTM en mai 2020 a osé dire qu'elle n'avait pas connaissance de charge excessive de travail pour ses agents ... A l'activité partielle notamment on a apprécié !

Mais avec le confinement, tout a été démultiplié et superposé.



Plus sérieusement s'il devait y avoir des « récompenses », nous penserions d'abord aux collègues qui ont dû assumer scolarité, garde d'enfants et travail à domicile. Les femmes assument habituellement 70% du travail à domicile, la crise sanitaire de la Covid 19 a montré de façon criante que l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être atteinte. Leurs charges de travail, charge mentale, les coups et les blessures aussi ont redoublé pendant le confinement. Des femmes en Allemagne pour protester contre ce travail gratuit, non reconnu avant et pendant le confinement ont envoyé leurs factures aux régions. Au ministère du travail, aucune reconnaissance de ces charges. Pire, La prime COVID telle qu'elle a

été attribuée a exclu de fait majoritairement nos collègues femmes souvent placées en ASA. Au ministère du travail, on repassera encore pour l'égalité professionnelle !!

Plus jamais ça !

L'EJECTO-BINGO

Pariez sur qui sera le prochain éjecté et gagnez tout notre respect !
(parce que de toutes façons on est contre les jeux d'argent)



Les participants



**LAURENT
VILBOEUF**

Número 2 est devenu numéro 1 par intérim puis redevenu numéro 2. Laurent le magnifique a-t-il jamais eu l'idée de tenter de conserver le³ poste ? Il ne semblait pas très chaud, même si la tentation devait être grande⁵ de vérifier si son potentiel séduction était aussi vivace qu'à ses grandes heures.

Il semble que, bien conscient que le poste, aussi prestigieux soit-il, est surtout idéal pour ramasser des tombereaux de bouse venant d'en haut comme d'en bas, Lolo soit en recherche d'une porte de sortie. Sera-ce l'IGAS, pour rejoindre sa vieille ennemie Corinne Cherubini ? Wait and see...



**SELMA
MAHFOUZ**

Le temps passe et on n'entend toujours pas parler de Selma Mahfouz. On se dit que c'est plutôt bon signe, mais des échos de la DARES nous font dire qu'on n'est pas franchement à Disneyland. On se dit qu'un chef ne peut rester longtemps en place qu'en faisant preuve d'autoritarisme aveugle et d'obéissance aveugle aux ordres (et ça ne suffit pas toujours, pas vrai Zouzou?). Bref, alors que nos grands chefs sautent plus sûrement que des champignons dans une poêle, elle pourrait y aller bientôt (aux champignons)



**BRUNO
LUCAS**

Bruno Lucas n'est pas DGEFP depuis longtemps, Karine Chevrier ayant sauté récemment. Mais en ce moment, nos grands encadrants ressemblent à des masques grands public : leur seule destination est la poubelle.

Donc, pas de raison qu'il ne joue pas lui aussi au « Par où t'es rentré, on t'as pas vu sortir ? » qui turbine à fond ces temps-ci. Mais bon, allez, on concède qu'il est au moins là jusqu'à la présidentielle.



**ZDENKA
AVRIL**

Son rôle dans l'affaire Anthony Smith apparaît trouble (euphémisme !) et ses relations avec les présidents d'associations douteuses. Même si la hiérarchie nous a déjà prouvé que l'obligation de déontologie s'appliquait avant tout aux agents, et surtout ceux de l'IT, il reste qu'un truc appelé « Statut général de la fonction publique » pourrait être embêtant pour l'amie Zdenka.

Et comme la ministre semble n'avoir que moyennement apprécié le boucan lié à l'affaire, ben elle a une belle allure de bouc-émissaire. Pas d'inquiétude pour elle toutefois, un emploi fictif comme ce fut le cas pour Philippe Dumont (le RUD de l'affaire Téfal). Juste le temps de se refaire une virginité et de revenir comme une fleur prendre un nouveau poste (Les loups ne se mangent pas entre eux).

Les gagnants des mois précédents



Muriel Penicaud

Arrachée à notre affection (ou pas) par le remaniement, Mumu trouve un siège confortable à l'OCDE. Même si elle n'arrivera jamais à prononcer correctement OCDE, son plus grand regret restera certainement de ne pas avoir pu faire fructifier le plan social du ministère du travail par des stock-options... On ne gagne pas à tous les coups...



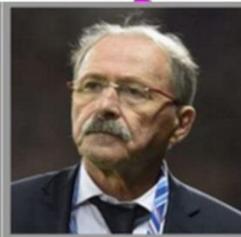
Antoine Foucher

Après avoir abondamment craché son mépris sur les agents, Tonio a quitté le cabinet en embarquant quatre autres ex-conseillers pour fonder un cabinet de conseil RH nommé QUINTET. Nul doute que leurs conseils avisés donneront du boulot aux collègues en charge du suivi des PSE. On espère juste qu'ils ne deviendront pas le cabinet-conseil du ministère...



Yves Struillou

Homme de talent littéraire, souvenez-vous de son courrier de 12 pages à l'inspection qu'on devrait lire à chaque réunion d'UC, comme le fut la lettre de Guy Mocquet dans toutes les écoles de France, Zouzou a été éjecté de son poste comme le premier syndicaliste venu. Le Conseil d'État lui re-re-rend les bras, au risque de le voir suspendre ses rapporteurs par habitude...



Jacques Brunel

Après une coupe du monde de rugby plus réussie que prévue pour le XV de France, l'ami Jacques a fait valoir ses droits à la retraite pour laisser la place à Fabien Galthié à la tête des tricolores. Le temps est assassin et emporte avec lui les rires des encadrants. Et les essais gagnants. On le reverra sans doute dans les jurys d'examen du concours d'entraîneur. So long, Jacques.



Sabine Fourcade

Tout le monde gardera en tête sa célèbre phrase fétiche en instances: « On en est où ? ». Enfin, les fois où elle était là, on s'en apercevait peu, sauf quand son humour ravageur s'exprimait. « Les contrôleurs ? C'est quoi ça ? ». Toujours cette pertinence, enfin non, mais sa connaissance des dossiers... Euh... Bref, elle est partie.

Les dernières nouvelles de la Marne



La Marne : petit département de l'ex région Champagne Ardenne, engloutie dans le GranTest piloté depuis Strasbourg, où les effectifs fondent encore plus vite que nulle part ailleurs, composé de 2 UC, dont une à Reims.

Reims : jolie ville, surnommée la « cité des sacres », connue pour son champagne, sa cathédrale et plus récemment pour les connivences mises à jour entre la RUD et le président d'une grosse association d'aide à domicile qui ont abouti à la mutation d'office d'Anthony Smith à Bar le Duc dans la Meuse et à la démission du DGT.

La RUD (Zdenka AVRIL) y a repris du service après un arrêt de travail de quelques semaines.

Concernant les effectifs de l'inspection du travail dans ce beau département : Sur 20 sections, seules 14 sont pourvues actuellement (les autres n'étant pas déclarées vacantes... elles ne risquent pas de trouver preneur-se) et seulement 11 sections resteront pourvues à compter de décembre 2020 (en raison de départs prévus)...

Et la DIRECCTE annonce la suppression de 4 sections sur les 20 existantes avant la fin de l'année. Pour mémoire, en 2015, la Marne comptait 25 sections...

A Chalons, c'est une vraie cata : sur 10 sections, seules 3 seront pourvues à compter de décembre 2020.



Nous avons appris que le jeudi 10 du mois de septembre, la DIRECCTE (Mme NOTTER, qui a initié la procédure disciplinaire contre Anthony) avait convoqué tous les agents à une réunion qui s'est tenue le mardi 15 septembre.

Pour celles et ceux qui croient aux coïncidences et au grand hasard de la vie, cette précipitation n'a probablement rien à voir avec la démission du DGT le lendemain, surtout quand on sait que la « grande direction » de la DIRECCTE n'est jamais allée à la rencontre des agents de la Marne...

L'invitation est vite devenue une réunion obligatoire, sans ordre du jour, pour présenter « la mission d'appui à l'UD de la Marne (...) en présence du consultant désigné par le ministère qui travaillera en coordination avec le niveau régional et départemental de la DIRECCTE ». Personne n'en sait plus, même pas le RUC ...

Les collègues découvriront donc que la direction régionale et départementale est accompagnée de la RUC de l'URACTI et d'un consultant, chargé - par le ministère - d'une mission fort fumeuse.

Il leur est annoncé que jusqu'à la fin de l'année, la RUC de l'URACTI (basée à Strasbourg) apportera son appui à l'UD de la Marne sur le champ travail et pour un nouveau charcutage des sections ... sans être sous l'autorité de la RUD à qui elle n'aura aucun compte à lui rendre. Ainsi, la DIRECCTE, la RUD et le RUC ont besoin d'assistance pour regarder comment les agents travaillent, pour faire un énième redécoupage de secteurs et d'un consultant en coaching désigné par le ministère ...

Tout ce beau monde serait-il donc défaillant !? En voilà une confirmation intéressante !



**LA SUITE DE CETTE
PASSIONNANTE ENQUETE EN
PAGE SUIVANTE. . .**

Nous avons demandé à la DIRECCTE de nous communiquer l'appel d'offres, le contrat et la facture du consultant et la lettre de mission de la RUC de l'URACTI. Il faut croire que tout cela doit demeurer bien mystérieux puisque rien n'a été communiqué.....Ce qui se comprend quand on connaît les positions du dit cabinet.....

Nous avons appris par la bande qu'il aurait aidé une entreprise à mettre en place un plan d'actions visant à favoriser certaines organisations syndicales, en vue des élections professionnelles ; le but étant de modifier en profondeur le paysage syndical, de détecter les irritants sociaux pour sortir certaines OS du jeu, en particulier la CGT considérée comme adepte de la lutte de masse et SUD considéré au-dessous de la limite inférieure du positionnement souhaité du corps social... **quel compliment !**

Brèves de la rédac'

Revue de presse :

Que deviendrait-on sans la presse ? Une bonne information, c'est indispensable. Nous en voulons pour preuve que sans BFM TV, les agents de l'inspection n'auraient sans doute pas appris qu'ils allaient devoir mener plusieurs milliers de contrôles activité partielle, chose dont leur hiérarchie avait oublié de les informer. ça manque de proactivité tout ça.



Simon le juste et sa collègue se dépêchent pour aller faire leurs contrôles AP après avoir regardé BFM-TV



Les collègues de l'UR d'Ile de France peuvent également remercier Le Parisien qui leur a appris, en rapportant les propos de Jean Castex, qu'un déménagement à Saint-Denis était dans les tuyaux. Il est certes prévu dans quelques années, mais permettra à nombre d'entre eux de découvrir les joies de la ligne 13. Ils sont forts ces journalistes.

Formation des personnels :

Il avait déjà été question de formation dans les éditions précédentes du TVM, mais la crise sanitaire leur fait perdre tout discernement. Alors que les agent.es ont besoin de formations adaptées à leurs métiers, la direction nous abreuve d'info de formation à distance sur le management, l'estime de soi et autres activités fumeuses. Mais jugez par vous-même.

« WEB CONFERENCE en PACA :

Au programme :

- *Ce qui favorise la libération du potentiel humain et ce qui l'inhibe*
- *Investir dans son bien-être et celui de l'équipe pour favoriser une autre façon d'être efficace*
- *Comment générer plaisir, engagement et efficacité au sein de son équipe ?*
- *Créer les conditions d'une libération de l'intelligence collective de son équipe*
- *Grandir en leadership, condition indispensable pour permettre la réussite durable de son équipe. »*

Ou encore « *Etre confronté à des changements et savoir les gérer* » mais aussi « *Confiance et estime de soi* ». Nous au TVM on attend avec impatience la formation « *pâte à crêpes* » ou encore « *comment couper des bords droits avec des ciseaux à bout ronds* »

Revue de presse :

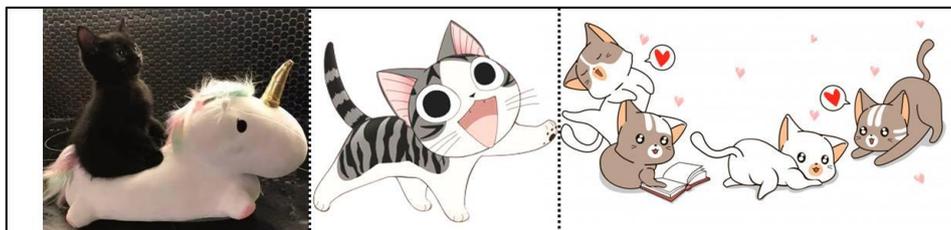
Nouveau confinement, nouvel état d'urgence et donc nouvelles mesures d'adaptation du code du travail. Parmi les mesures entrant en vigueur ce 16 novembre, le retour tant espéré par les entreprises d'imposer la prise de RTT et de congés sous réserve d'un accord avec un des syndicats (pas toujours regardants), la possibilité de recours plus largement au prêt de main d'œuvre, le report du versement de la participation et de l'intéressement etc... De là à

imaginer que le gouvernement pique d'autres jours de congés aux agents de ce ministère ou les envoie travailler aux frais du contribuable dans des EHPADs privés, il n'y a qu'un pas (voir ce qui s'est fait lors du premier confinement)

Fort de cette situation sanitaire particulièrement dégradée, [un cabinet d'avocat](#) propose ses services pour mettre en place un accord de compétitivité (celui qui permet de faire baisser les salaires, supprimer les RTT, le 13^{ème} mois etc...). Le tout sans aucun scrupule. En précisant bien que les accords de compétitivité peuvent être signés par un salarié. Le titre est présenté comme le nouvel aspirateur qui fait le café et les chiffres annuels de la PSI :

COVID 19 – COMMENT RÉDUIRE TRÈS RAPIDEMENT LES SALAIRES, SUPPRIMER DES VARIABLES, UN 13ÈME MOIS, DES RELIQUATS DE CONGÉS OU DE RTT, ETC...

Tant de bienveillance... en précisant bien que celui qui refuse sera licencié... pour la peine on vous offre des images de chatons trop mignons à découper.



Espace commercial

Sud Travail
Affaires
sociales

Alors que certains syndicats offrent deux mois d'essais gratuit, un pin's et les fesses de la crémère, SUD TAS se lance aussi dans les promotions !!!

Sud Travail
Affaires
sociales

Sud Travail
Affaires
sociales

Solidaires
Sud
TRAVAIL - AFFAIRES SOCIALES

Sud Travail
Affaires
sociales

Toi aussi, adhère à **Sud** Travail Affaires sociales et profite de nos promotions exceptionnelles !!!

**A saisir !
Quantité limitée
inscris à ce qu'il n'y
en ait plus !**

- Retour d'affection de ton N+1
- Ton N+2 se rappellera de ton nom
- Réussite aux concours et examens professionnels*
- CIA sur mesure sans rapport avec ton CREP
- Rab de frites à la cantine

**Et pour les plus rapides d'entre-vous,
une CAP disciplinaire offerte
aux cinq premiers adhérents
sans majoration de cotisations !!!**

**Cadeau supplémentaire :
Les oeuvres complètes d'Yves Struillou
incluant sa lettre à l'inspection
relié en cuir pleine peau !!!
A ne pas manquer !!!**

* dans la limite des stocks disponibles et de ce que le jury aura mangé à la cantine

Édité et réalisé par les militants de SUD Travail Affaires sociales - <http://www.sud-travail-affaires-sociales.org/>

SUD Travail-Affaires Sociales –

Ministère du travail –

14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07

Tel : 01 44 79 31 95 / 01 44 79 67 69 – e-mail : syndicat.sud-tas@travail.gouv.fr

Les images et illustrations présentes dans ce numéro sont sous copyright de leurs propriétaires respectifs

Twitter : https://twitter.com/sud_travail?lang=fr Facebook : <https://www.facebook.com/sudtravail/>